



Démission président ASL

Par **Mazet Nadine**, le **13/03/2018** à **13:59**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide. C'est justement pour éviter un conflit ouvert que je souhaite démissionner. Personne ne souhaite mon départ mais entre la vice-présidente et moi, il y a d'énormes contrariétés, reproches, énervements et désaccords depuis 2 ans et c'est particulièrement dense depuis 10 mois. Ce qui amène de fortes tensions que nous essayons de régler généralement par mail, sinon c'est plus violent...je l'ai foutu dehors de chez moi, elle m'a foutu dehors de chez elle... Nous ne sommes pas dans les insultes mais on ne se fait pas de cadeau. Les désaccords viennent du fait que la vice-présidente a besoin de maîtriser, contrôler, dominer... et que donc je ne peux pas assurer en toute quiétude mes fonctions de présidente. Ce qui m'a amené à me retrouver dans des situations qui m'ont vraiment posé problème qui parfois ont engagé ma responsabilité et qui parfois étaient aberrantes. Il faut savoir aussi que la vice-présidente (VP) est sur place qu'elle voit quotidiennement les propriétaires concernés et que moi je suis très peu disponible car très peu sur place, je suis étudiante et donc à 1h30 de mon lieu d'habitation .Cependant, je vais vous donner quelques exemples : concernant le devis de la clôture du dispositif , c'est la vice-présidente qui s'en est occupé, le devis a été envoyé aux propriétaires un des propriétaires a demandé d'autres devis, n'étant pas à mon domicile, j'ai envoyé un mail à la VP pour lui demander de prendre en compte la demande et de voir si certains propriétaires ne pouvaient pas se charger de faire faire d'autres devis... (Nous sommes dans un esprit « collectif »)Elle n'en a pas tenu compte et a envoyé un mail à tout le monde pour dire que l'entrepreneur avait été prévenu que nous allions travailler avec lui. Le problème c'est que le propriétaire qui avait demandé d'autres devis a très mal pris la chose, a trouvé que la décision n'était pas démocratique et a donc décidé de ne plus adhérer. Il ne mesure pas qu'il est membre de droit....et qu'il ne peut pas se désengager comme ça...Là le problème qui se pose à moi c'est que je me retrouve embringuée dans une situation que je n'ai pas choisie. Mon erreur a été de ne pas envoyer un mail aux propriétaires pour leur dire de ne pas tenir compte du mail de la VP. Il y a eu aussi de la rétention d'informations...dans la perspective de la réception du chantier, il y a eu 2 problèmes : 1) la VP voulait qu'on réceptionne même si le dispositif n'était pas complètement fonctionnel, et ne pas indiquer les réserves sur le PV je n'étais pas d'accord, elle avait fait le tour des autres qui étaient du même avis qu'elle donc comme majoritairement les propriétaires étaient favorable à la réception, je ne pouvais que me plier à cette majorité. Chose que j'ai refusée dans la mesure où je suis tenue d'agir dans l'intérêt de l'association ce qui n'était pas le cas. (Depuis le dispositif étant fonctionnel, la réception a pu se faire) 2) la VP ne comprenait pas pourquoi je bloquais sur la nécessité lors de la réception de chantier d'avoir la décennale, on pouvait faire confiance... 1 h de discussion, de décortilage de textes de lois....elle a changé d'avis à partir du moment où je lui ai dit « que finalement j'en avais rien à faire... » Stratégie efficace mais fatigante... on voit là les enjeux de pouvoir...Et puis il y a eu les erreurs des factures des entrepreneurs qu'elle a retourné sans concertation.... et puis les CR qui sont censé être faits par le trésorier... et qu'il n'a pu faire sauf quand je le sollicite

sinon c'est la VP. CR qu'elle envoie sans concertation aux différentes instances... Elle essayait par exemple de convaincre les propriétaires de laisser le trop versé sur le compte de l'ASL or même avec la loi Alur on ne rentre pas dans les critères...et le trop versé doit être restitué, bref des exemples il y en a la pelle.... et ça me fatigue, ça pompe mon énergie que j'ai besoin pour autre chose...il faut que je me justifie en permanence, même pour la gestion (la trésorière s'occupant de la comptabilité) elle vérifie toutes les opérations que je fais, me demande donc les tableaux xls pour vérifier mes formules (ce qui nous a valu encore une mise au point par mail « féroce ») , alors que tout le monde a eu les tableaux de gestion, les documents explicatifs et que tout le monde a connaissance de la manière dont est dépensé son argent , J'ai conscience que j'ai ma part de responsabilité les choses ne se passent pas en sens unique... mais tout ça a un effet sur ma santé (stress, palpitations...) ce qui n'est pas bon....et heureusement je m'appuie sur les statuts, la réglementation de la copropriété... les obligations de gestion....

Mais là, nous sommes sur un mode relationnel qui risque de nous amener au clash il y a trop de ressentiments qui se sont accumulés de part et d'autre donc pour moi démissionner c'est préserver ma santé mais aussi préserver l'association parce que si ça clache ça fera beaucoup plus de dégâts.... et je ne le souhaite pas en démissionnant, je m'extrais de ce qui empêche la VP de son besoin de maîtriser dominer.

Elle est présumée être la prochaine présidente si elle est élue. Pour sa part, elle souhaite que je sois vice –présidente parce que je suis attachée aux soucis des questions juridiques. Je vous remercie en tous les cas d'avoir lu jusqu'au bout...et encore de me renseigner
Cordialement